

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION À VIRTUAL REGATTA « UNIVERSITAIRE »

Le présent règlement a pour objet de définir :

- Les conditions et modalités d'engagement des bateaux des Universités et des Grandes Ecoles retour de la Transat « Café l'Or » 2025 ;
- Les droits et devoirs des participants et des organisateurs ;
- Les dispositions relatives au fonctionnement de l'épreuve.

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

A l'occasion de la course retour Transat « Café l'Or » 2025, la Fédération Française du Sport Universitaire associée à la Fédération Française de Voile organise une régate virtuelle spécifiquement universitaire.

ARTICLE 2 - BUT DE L'ÉPREUVE

Le but est de pouvoir se mesurer virtuellement à d'autres bateaux de différentes Universités ou Grandes Ecoles. Chaque jour, en se connectant au site internet de « Virtual Regatta », les étudiants engagés pourront piloter leur bateau, choisir leur route, régler leurs voiles en fonction du vent et définir le cap à suivre.

ARTICLE 3 - DATE

Le départ de la course sera donné le jeudi 13 novembre 2025.

Afin de donner une limite au temps de course, la ligne d'arrivée sera considérée fermée (bateaux hors course) le 10 décembre 2025.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La course est réservée aux étudiants en possession d'une licence sportive ou licence promotionnelle FF Sport U :

- La licence est à retirer auprès de l'Association Sportive de son établissement ou de la Ligue FF Sport U de rattachement.
- La licence promotionnelle (gratuite) est à prendre lors de son inscription

Contacts ligues : <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/les-ligues-regionales/>

- Pour obtenir cette licence, l'étudiant doit être inscrit dans une formation de niveau 5 minimum (référentiel RNCP).

ARTICLE 5 - LICENCES NON-ETUDIANTS

Les licenciés FF Sport U non-étudiants pourront participer à Virtual Regatta. Comme le précisent les statuts et règlements de la FF Sport, il s'agit : « Des personnels titulaires, contractuels, vacataires en activité et les personnels titulaires retraités d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un organisme sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

ARTICLE 6 - INSCRIPTION DU BATEAU

L'inscription à la compétition s'effectuera jusqu'au mercredi 12 novembre sur My sport U : <https://licencie.mysportu.com/manifestations/licencie/inscription-manifestation/manifestation/291#/>

L'inscription sur Virtual Regatta vous sera envoyée **par mail** entre le 03 et le 12 novembre 2025.

Le type de bateau retenu pour cette course appartient à la classe **IMOCA**.

Le nombre de bateaux inscrits par établissement n'est pas limité.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION DU BATEAU

L'étudiant devra choisir librement un nom de bateau. Celui-ci devra obligatoirement commencer par **FFSU**.

Exemple : FFSU Charlie

Le nom du bateau mentionné sur la fiche d'inscription devra être le même que celui déclaré sur Virtual Regatta.

Chaque étudiant ne pourra inscrire qu'un seul bateau.

ARTICLE 8 - OPTIONS PROPOSEES

A l'inscription, un pack d'options sera offert à chaque skipper afin d'améliorer les performances du bateau.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Pour l'évènement, un groupe spécifique de bateaux engagés dans la catégorie Universitaire, sera créé, permettant un classement universitaire.

Ce classement sera commun aux étudiants et aux non-étudiants.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION ET ANIMATION

L'animation de la course sera coordonnée par la FF Voile au gré des évènements pour permettre la continuité de l'intérêt de l'opération.

Plusieurs fois par semaine, la FFVoile enverra un mail aux étudiants inscrits avec des informations transmises par un routeur professionnel. Il permettra de guider les étudiants en fonction des conditions de navigations (mer et vent) rencontrées. Le suivi du classement universitaire sera diffusé régulièrement à tous les participants.

ARTICLE 11 - CONDITIONS D'EXCLUSION

La participation à cette épreuve virtuelle implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement, le non-respect du dit règlement, entraînera l'exclusion de la course.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

La Fédération Française du Sport Universitaire, la Fédération Française de Voile et la Société « Virtual Regatta » s'engagent à respecter la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données.

ARTICLE 13 : CONTACTS ET INFORMATIONS

FF Sport U, Gaëtan HUBERT : gghubert@sport-u.com